

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf:284f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax:+33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie-Monténégro  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Des mesures en faveur de la famille pour enrayer le déclin de la population : les 46 Ministres de la Famille du Conseil de l'Europe adoptent une déclaration politique

Lisbonne, 17.05.2006 – Les 46 Ministres des Affaires familiales du Conseil de l'Europe ont aujourd'hui adopté à l'unanimité une déclaration politique, à l'issue d'une conférence sur le thème « Evolution de la parentalité : enfants aujourd'hui, parents demain » qui s'est déroulée ces deux derniers jours à Lisbonne. Ils ont salué la décision des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, adoptée en mai 2005, de donner priorité aux droits de l'enfant et à la suppression de toute forme de violence à leur endroit. Ils se sont engagés à poursuivre une politique européenne commune dans le domaine des affaires familiales et des droits de l'enfant au sein du Conseil de l'Europe.

En outre, les 46 Ministres des Affaires familiales du Conseil de l'Europe :

- estiment que des mesures favorables à une politique familiale durable peuvent constituer une **réponse aux tendances démographiques actuelles** ;
- suggèrent que les gouvernements répondent aux changements sociodémographiques en adaptant leur législation. Dans certains Etats membres, il semble encore exister un vide politique et juridique face à la progression des nouvelles formes familiales telles que les familles monoparentales ou les familles recomposées, qui nécessitent une redéfinition des obligations envers les enfants ;
- attirent l'attention sur le fait qu'une amélioration de la sécurité de l'emploi, en particulier pour les jeunes, ainsi que la participation accrue de ces derniers au marché du travail devraient créer des conditions favorisant le choix d'avoir des enfants et, par conséquent, être également considérées comme un facteur permettant d'assurer l'avenir démographique ;
- pensent que la **parentalité**, tout en restant liée à l'intimité familiale, devrait être considérée comme un domaine relevant des politiques publiques. Des mesures devraient être adoptées pour soutenir la parentalité et créer les conditions nécessaires à l'exercice d'une parentalité positive. Cette dernière est définie comme un comportement parental qui élève, renforce et fournit une structure ou un ensemble de limites permettant l'épanouissement de l'enfant ;
- reconnaissent que les politiques de l'emploi et de la famille sont étroitement liées. Le marché de l'emploi et les politiques familiales devraient prendre en considération les préférences des personnes en matière de **conciliation entre travail et parentalité** ;
- considèrent que les pouvoirs publics devraient encore améliorer les politiques visant à concilier la vie professionnelle et la vie familiale. Ces politiques devraient inclure des mesures intégrées, accessibles et réalistes, assurer l'insertion socio-économique des femmes sur le marché du travail et promouvoir le rôle des hommes dans la vie familiale ;
- soulignent l'importance de faciliter l'**engagement des parents et des enfants** dans et par les politiques publiques, en respectant leurs points de vue et leurs expériences ;

./..

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.

- **demandent au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe** de poursuivre sa précieuse mission dans le domaine des affaires familiales et de porter une attention particulière aux travaux de l'Organisation en matière de parentalité positive et, en particulier, au projet de recommandation aux Etats membres sur ce thème qui est en cours d'élaboration et devrait lui être soumis en 2006 ;
- proposent que la prochaine réunion ministérielle se tienne en 2009 pour faire le bilan des évolutions dans ce secteur et discuter des questions clés et des perspectives d'avenir.

[Texte intégral – Communiqué final et Déclaration politique](#)

**Contact presse** : Anna Kehl, Division de la Presse du Conseil de l'Europe :  
Mobile : +33 6 89 99 50 42 ; [anna.kehl@coe.int](mailto:anna.kehl@coe.int)